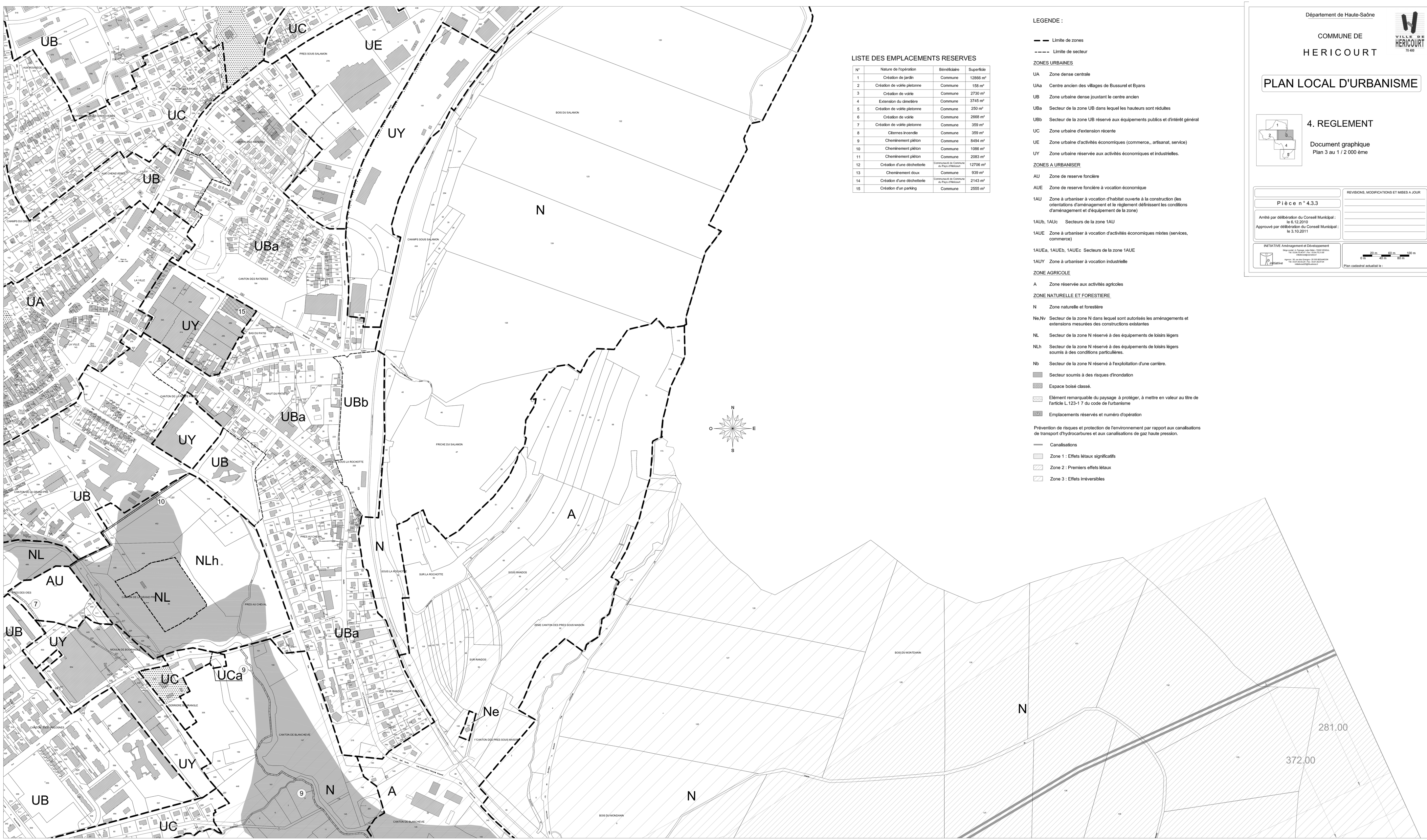

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Création de jardin	Commune	12866 m²
2	Création de voirie pietonne	Commune	158 m²
3	Création de voirie	Commune	2730 m²
4	Extension du cimetière	Commune	3745 m²
5	Création de voirie pietonne	Commune	250 m²
6	Création de voirie	Commune	2668 m²
7	Création de voirie pietonne	Commune	359 m²
8	Citernes incendie	Commune	359 m²
9	Cheminement piéton	Commune	8494 m²
10	Cheminement piéton	Commune	1086 m²
11	Cheminement piéton	Commune	2083 m²
12	Création d'une déchetterie	Communauté de Commune du Pays d'Hericourt	12706 m²
13	Cheminement doux	Commune	939 m²
14	Création d'une déchetterie	Communauté de Commune du Pays d'Hericourt	2143 m²
15	Création d'un parking	Commune	2555 m²

LEGENDE :

Limite de zones

Limite de secteur

ZONES URBAINES

UA Zone dense centrale

UAa Centre ancien des villages de Bussurel et Byans

UB Zone urbaine dense jouxtant le centre ancien

UBa Secteur de la zone UB dans lequel les hauteurs sont réduites

UBb Secteur de la zone UB réservé aux équipements publics et d'intérêt général

UC Zone urbaine d'extension récente

UE Zone urbaine d'activités économiques (commerce,, artisanat, service)

UY Zone urbaine réservée aux activités économiques et industrielles.

ZONES A URBANISER

AU Zone de reserve foncière

AUE Zone de reserve foncière à vocation économique

1AU Zone à urbaniser à vocation d'habitat ouverte à la construction (les orientations d'aménagement et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone)

1AUb, 1AUc Secteurs de la zone 1AU

1AUE Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques mixtes (services, commerce)

1AUEa, 1AUEb, 1AUEc Secteurs de la zone 1AUE

1AUY Zone à urbaniser à vocation industrielle

ZONE AGRICOLE

A Zone réservée aux activités agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

N Zone naturelle et forestière

Ne,Nv Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les aménagements et extensions mesurées des constructions existantes

NL Secteur de la zone N réservé à des équipements de loisirs légers

NLh Secteur de la zone N réservé à des équipements de loisirs légers soumis à des conditions particulières.

Nb Secteur de la zone N réservé à l'exploitation d'une carrière.

Secteur soumis à des risques d'inondation

Espace boisé classé.

Elément remarquable du paysage à protéger, à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1 7 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés et numéro d'opération

Prévention de risques et protection de l'environnement par rapport aux canalisations de transport d'hydrocarbures et aux canalisations de gaz haute pression.

Canalisations

Zone 1 : Effets létaux significatifs

Zone 2 : Premiers effets létaux

Zone 3 : Effets Irréversibles

Département de Haute-Saône

COMMUNE DE

H E R I C O U R T

VILLE DE HERICOURT 70 400

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique

Plan 3 au 1 / 2 000 ème

P i è c e n ° 4.3.3

Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 6.12.2010

Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 3.10.2011

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Dalles - 70000 VESOUL
Tél : 03.84.76.05.05 - Fax : 03.84.76.15.68
initiative@wanadoo.fr

Agence : 56, rue des Granges - 25 000 BESANCON
Tél : 03.81.53.52.20 - Fax : 03.81.83.87.04
initiativedb@ifrance.com

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

Plan cadastral actualisé le :